

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 09

Présents : 09

Date de convocation : 06/12/2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à 20 heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique

GANDY Catherine

LEBON Claire

GIRAUD Alain

DRUESNES Sandrine

MATHY Frédéric

COTE Monique

GALLOT Jean-Michel

Excusés : **CORMY** Marc

Secrétaire de séance : **LEBON** Claire

VOIRIE

✓ Convention de portage – terrain communal

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du conseil qu'afin de finaliser la transaction et permettre à l'EPF (Etablissements Publics Fonciers) d'acquérir des parcelles A 897 et 899, il convient d'établir une convention de portage.

Lors du dernier conseil, la question du portage n'était pas claire, il est donc rappelé qu'en effectuant un portage, le coût du terrain n'est pas à inscrire au budget 2020 et laisse plus de place aux investissements. De plus, l'EPF se charge elle-même des négociations et des démarches administratives.

Comme demandé lors de la dernière réunion, un comparatif sur 6 ans a été demandé, il est présenté à l'assemblée délibérante.

Madame le Maire soumet la convention au vote : **4 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions**

Au vue de l'égalité du nombre de voix, 4 voix Pour et 4 Abstentions, Madame le Maire fait valoir de droit sa voix prépondérante et décide :

- **D'APPROUVER** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens en question,
- **D'ACCEPTER** les modalités du mode de portage de cette opération et notamment les modalités financières,
- **D'ACCEPTER** les modalités de mise à disposition des biens en question durant le portage.

✓ Assainissement chemin des Gouilles

La parcelle A 1402 sise chemin des Gouilles est classée en UB au PLU. Comme prévu dans ce dernier, lorsqu'une parcelle de ladite zone est soumise à construction, il convient d'apporter tous les réseaux nécessaires à proximité.

Considérant qu'un permis de construire a été déposé et accepté sur ce terrain, il revient maintenant à la commune d'étendre le réseau d'assainissement afin de desservir la future construction.

Au vue de ces éléments, l'ensemble du conseil décide que l'extension partirait du « chemin des Curtils » et de demander des devis à diverses entreprises conventionnées.

✓ Eaux pluviales – Chemin des Gouilles

Lors de la construction d'une maison individuelle sur la parcelle A 1402, les travaux de terrassement ont dû être interrompus au vue de l'abondance d'eaux pluviales arrivant sur ce terrain. L'agence d'Ingénierie et la Communauté de Communes Bresse et Saône sont intervenus afin de délivrer des conseils juridiques et

techniques à la commune.

Il s'avère que toutes les eaux pluviales du haut de la route de la Gare depuis le cimetière, ainsi que des maisons de cette route, se déversent dans ce terrain. Il s'agit donc d'eau publique se déversant sur un terrain privé.

Deux possibilités sont envisageables. La première est d'établir une servitude de tréfonds sur la parcelle A 1402, ce en quoi les propriétaires sont opposés. La seconde consiste à dévier les eaux le long de la parcelle A 116 via un busage, afin de porter cet écoulement dans le fossé communal route des Curtils, en veillant à mettre un diamètre suffisant pour anticiper les futures constructions. Il sera nécessaire d'établir une servitude.

Après concertation, l'ensemble du conseil décide de demander des devis à différents prestataires pour ces travaux.

✓ Marquage au sol

Conformément à la demande du dernier conseil municipal, un devis supplémentaire a été demandé afin d'ajouter l'effacement et le repositionnement de la ligne de marquage route de l'Église. L'écart étant de 110 euros, ce devis pour un montant de 1654.80 € HT est accepté. Les travaux s'effectueront au printemps 2020.

RECENSEMENT – INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil que Mme LOIZEAUX Sylvie, déjà employée communale, fera la collecte de recensement 2020.

Une dotation de 961 euros a été accordée à la commune. Pour mémoire, en 2015, l'agent recenseur avait été rémunéré 1 004 euros net, l'équivalent de la dotation 2015.

Madame le Maire propose que cette dotation de 961 euros soit perçue en montant net par Mme LOIZEAUX. Ce forfait est accepté à l'unanimité.

BATIMENTS

✓ Église – clocher

Les tuiles de faitage du toit du clocher tombent sur la sacristie pour finir aux abords de l'église et sur la route. Ces chutes entraînent la dégradation d'autres tuiles. Il est important d'agir avant que les dégâts ne soient plus importants. Il convient de demander des devis.

✓ Divers devis en cours

Toilettes de la bibliothèque : après discussion avec l'agent communal, il ressort qu'il pourrait effectuer la main d'œuvre permettant à la commune de faire des économies en n'achetant que les matériaux. Des devis en ce sens seront proposés prochainement.

Porte du local technique : la porte commandée est toujours en fabrication. Il est rappelé que l'agent communal n'a toujours pas été équipé en matériel, la configuration actuelle ne permettant pas de les garantir contre le vol.

Au vue de l'important délai écoulé depuis la signature du devis, il faut demander à l'artisan si la pose peut être faite avant Noël. Si toutefois, ce délai n'était pas envisageable, la commande serait annulée et la prestation confiée à un autre prestataire.

Bibliothèque – Pompe à chaleur : Madame le Maire a demandé à titre indicatif des devis pour équiper la bibliothèque d'une pompe à chaleur. Deux devis sont présentés.

Il faut étudier un projet plus global comprenant le logement et la bibliothèque.

DIVERS

✓ SIVOS- RPI

La parole est donnée à la Présidente du SIVOS. Elle informe l'ensemble du conseil que la commune d'Ozan présente une facture correspondant à la moitié des dépenses communes à la mairie et au. Le SIVOS propose de revoir ce pourcentage comme suit : 60 % pour la commune d'Ozan et 40 % pour le SIVOS. La facture détaillée est demandée pour étude au prochain conseil municipal.

✓ Conseil d'école

Lors du conseil d'école du 21 novembre, une motion concernant la piscine a été présentée. Avant son envoi à la Communauté de Communes, il est demandé aux Maires des trois communes de le signer. A cet effet, le courrier sera transmis en mairie.

Des rappels ont été également reçus au SIVOS concernant un contrôle obligatoire depuis le 17 août 2015 sur la qualité de l'air et sur l'obligation de l'affichage institutionnel.

A charge des mairies de faire le nécessaire. Madame le Maire demande à ce que les courriers de rappel soient adressés aux communes respectives.

✓ SIEA

La parole est donnée à M. Gallot pour un compte rendu de l'assemblée générale du SIEA déroulée le 29 novembre dernier.

Déploiement de la fibre : l'objectif est de couvrir à 100 % toutes les communes du département. Les travaux seront effectifs fin 2021 pour l'ensemble du département et fin du premier semestre 2020 sur Boz.

Conduite de Gaz de la zone « Actiparc » : une délégation de service public est faite avec GRDF ; les travaux de réalisation, pris en charge par le SIEA, d'une conduite de 750 m environs, sont prévus pour le premier semestre 2020.

Le SIEA devient coordinateur du PCAET, seulement 8 communes sont adhérentes. Un manque d'élus présents à ces réunions est regrettable.

Deux prochaines assemblées générales sont prévues, une en janvier, la seconde en février.

✓ P'tit burrhin

L'année précédente, 260 exemplaires ont été commandés. Considérant qu'un seul exemplaire reste en mairie, il convient d'en commander 280 pour 2020.

Divers devis ont été demandés, l'ensemble du conseil aimerait également obtenir un devis supplémentaire. Dès réception, ils seront envoyés aux conseillers par mail pour validation.

✓ Peupliers

Il convient de commander 320 arbres à replanter, les coupes seront redéfinies lors d'une prochaine réunion.

✓ Cabane de chasse

L'ensemble du conseil prend connaissance du courrier reçu de la société de chasse « La Fraternelle » demandant à déplacer la cabane de chasse à côté de la nouvelle station d'épuration. De cette manière, elle serait moins isolée et moins soumise aux vols et dégradations.

Après avoir voté, à 5 Voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE, le conseil émet un avis favorable.

✓ Informations trésorerie

Pour parer à la fermeture des centres de finances publiques, des Maisons France Service seront mises en place, pour recevoir ponctuellement le public.

La trésorerie des collectivités sera transférée à Bourg-En-Bresse.

Le paiement en ligne sera obligatoire à partir de 2022 et un changement de nomenclature sera effectif en 2027.

Séance levée à 23h25

Affiché le 18/12/2019